



CFDT
CRÉDIT AGRICOLE

Ille et Vilaine

Vos jeudis de la CFDT

8 février 2024

Chers adhérents, sympathisants et collègues

BAROMETRE SOCIAL / IER

Ça y est ! Les résultats de l'enquête sociale sont arrivés ...

Et apparemment, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes 😊

Alors, pourquoi ce sentiment d'incompréhension, ces mines dubitatives ?

Tous nos collègues sont-ils vraiment si heureux au travail ?

Mais au fait, quelles sont les questions posées ?

« j'ai confiance dans les décisions stratégiques des dirigeants du Groupe »

« Je suis optimiste quant à l'avenir du Groupe Crédit agricole »

« La CRIV est orientée satisfaction client », « conquérante »

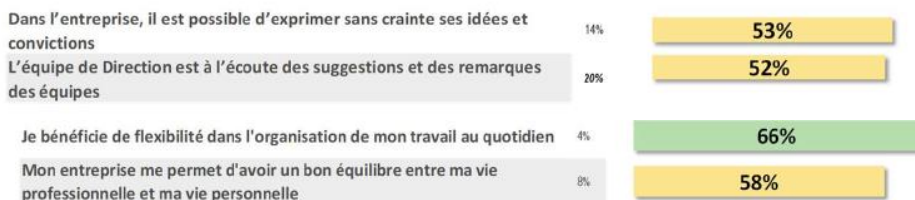


Bien sûr ! Mais pourquoi poser des questions sur lesquelles tout le monde est d'accord à quasi 100% ?

- ✓ **Où sont les questions sur les salaires ? L'intéressement ?**
- ✓ **Quid des horaires du réseau ?**
- ✓ **Quid du malaise dans les fonctions supports ?**

Manifestement, les non-votants ou sans opinion ne sont pas pris en compte, Les réponses ne sont pas affinées **en fonction de l'âge** ou des fonctions ...et aucun verbatim n'est présenté. Comment s'y retrouver ?

Malgré ces biais de présentation, certains résultats interrogent :



La CFDT ne peut que constater la difficulté des salariés à s'exprimer librement, et par conséquent, la difficulté de la Direction à connaître les vrais problèmes de ces derniers ...

Le saviez-vous ?

❑ Si vous n'avez obtenu aucune augmentation depuis 4 ans, et que votre dernier entretien annuel est « satisfaisant », vous bénéficiez de la garantie conventionnelle de salaire, c'est-à-dire une augmentation minimale

PS : les absences > 6 mois, - ex, arrêt maladie - neutralisent l'année concernée, sauf maternité ou maladie professionnelle

❑ Les Troubles Musculosquelettiques TMS - sont les premières causes d'inaptitude au travail, avec en première ligne le syndrome du canal carpien...
L'employeur a une obligation de prévention en matière de santé au travail ;

❑ Depuis une jurisprudence du 13/09/23, les salariés en arrêt maladie acquièrent des congés payés sur leur période d'absence.

La CFDT vous conseille :

➔ N'hésitez pas à vérifier si vous entrez dans ce cas, la convention nationale collective vous donne droit à 65 euros (TAU) ou 70 euros (RM) par mois

29 salariés en ont bénéficié en 2023...

➔ N'attendez pas l'arrêt maladie, écoutez-vous : dès les premiers signes de gêne, douleurs, engourdissement de la main, ou lombalgies et même avant : **Faites remonter votre problème au service RH, en décrivant bien votre situation, pour trouver une solution (aménagement de votre poste de travail : ex, bureau plus haut, souris clavier, repose poignet, repose pieds, fauteuil avec maintien lombaire, etc..)**

➔ La Caisse régionale applique cette règle depuis septembre 2023 ...

Et attend des décrets d'application pour savoir si un effet rétroactif est possible ;



Une équipe motivée à votre service

Vos élus titulaires

**Secrétaire
du CSE**



**Dominique
LE BAIL**
CRC Agri Pro
Technicienne

**Trésorier
adjoint du CSE**



Hilaire DESFEUX
Bazouges la Pérouse
Conseiller Financier



Anne-Sophie BLANCHO-BRISSY
Contrôle Permanent
Chargée d'Activité

**Référente
CSST**



Sophie NOLOT
Pôle gestion crédit part.
Technicienne



Dominique BOUVIER
Sécurité MGI
Mission



Stéphanie REGNIER
Équipe Polyvalente
Réseau
Conseillère Financier



Benoit GUILLARD
Pélan le Grand
Conseiller Agri



Estelle MARTINEAU
Pôle majeurs protégés
Conseillère Tutelles



Virginie MONCOIFFET
Pôle BGCE
Technicienne

Vos élus suppléants



Karine LAURE-LEGALLAIS
Agence Amiable
Conseillère



Thierry FERNANDEZ
Dinard
Conseiller Patrimoine



Florence PINSON
Pôle E-Séparation
Conseillère



Catherine N'GUYEN
BAQ Vie du compte
Technicienne



Ludovic SUPIOT
Noyal Chatillon / Chartres
Conseiller Patrimoine

**Représentante
syndicale CFDT
au CSE**



Bénédicte BESNARD
Pôle Transfo.
Chargée de Mission

CONTACTEZ-NOUS !

cfdt.ca35@outlook.fr
06 76 57 63 23 ou 06 62 84 81 72

REJOIGNEZ-NOUS!



<https://www.linkedin.com/company/cfdt-ille-et-vilaine/>

REJOIGNEZ-NOUS sur notre site !

<https://www.cfdt-ca-ille-et-vilaine.com/>